



## Mithra a accès à la nouvelle tranche de 12,5 millions EUR de la facilité de prêts Highbridge/Whitebox

**Liège, Belgique, 21 juin 2023 – 19:00 CEST** – Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext Brussels: MITRA) (la « Société » ou « Mithra »), une entreprise dédiée à la santé des femmes, annonce aujourd'hui qu'elle a obtenu l'accès à une nouvelle tranche de la facilité de prêts modifiée conclue avec des fonds gérés par Highbridge Capital Management, LLC (« Highbridge ») et des fonds gérés par Whitebox Advisors, LLC (« Whitebox », et avec Highbridge, chacun un « Prêteur »), pour un montant de 12,5 millions EUR.

Le 8 août 2022, la Société et les Prêteurs ont conclu une convention de prêts convertibles seniors d'une durée initiale de trois ans pour un montant maximum de 100 millions EUR. La première tranche de 50 millions EUR a été tirée à la signature de l'accord, et la seconde tranche de 25 millions EUR a été tirée le 31 octobre 2022. Aujourd'hui, un montant principal de 48 860 161,29 EUR des montants déjà tirés dans le cadre de la facilité de prêts reste en cours.

Les modifications de la facilité de prêts qui ont été annoncées par la Société le 25 mai 2023 ont été formalisées. Les modifications comprennent, entre autres, l'accès à la tranche susmentionnée de 12,5 millions EUR, la modification du prix de conversion du montant principal des prêts convertibles d'un prix de conversion flottant à un prix de conversion fixe (sous réserve de certaines protections anti-dilution et de reprise habituelles), et une augmentation des intérêts des prêts.

La Société s'attend à la réalisation du tirage de la nouvelle tranche dans les prochains jours. Après la réalisation du tirage, les Prêteurs auront droit à la dernière partie de la commission d'engagement due aux Prêteurs dans le cadre de la facilité de prêts, représentant 25 % d'un montant total de 2 911 372,65 EUR, laquelle sera réglée en 91 663 actions de la Société à un prix par action de 7,9401 EUR.

Afin de pouvoir tirer la nouvelle tranche, une réunion du conseil d'administration de la Société s'est tenue pour approuver les mécanismes de conversion modifiés de la facilité de prêts dans le cadre du capital autorisé de la Société pour un montant maximum de 19 millions EUR (prime d'émission exclue, le cas échéant). Une copie des rapports pertinents du conseil d'administration et du commissaire de la Société qui ont été mis en place à cette fin sera disponible sur le site web de la Société. En outre, la Société convoquera une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin d'approuver l'émission de nouvelles actions supplémentaires pour couvrir le mécanisme de conversion modifié des prêts.

Les modifications apportées à la facilité de prêts et l'accès à la nouvelle tranche de 12,5 millions EUR s'ajoutent aux autres mesures visant à améliorer la santé financière de la Société, annoncées précédemment par la Société, comme la levée de fonds de 2,5 millions EUR par la Société par l'émission de 1 136 364 nouvelles actions aux Prêteurs, qui a été réalisée le 25 mai 2023, la vente de 4 221 815 actions de Mayne Pharma Group Limited qui a été annoncée le 16 juin 2023, l'exploration des options potentielles qui permettraient la Société de maximiser la valeur de sa installation CDMO, et un accord de licence pour les droits de commercialisation de Donesta® aux Etats-Unis. La Société pourrait également envisager de vendre d'autres actifs, si et quand l'occasion se présente.

\*\*\*\*\*

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

**Mithra Pharmaceuticals SA**  
David Horn Solomon  
Directeur financier  
investorrelations@mithra.com

**Relations investisseurs et médias**  
Chris Maggos  
Cohesion Bureau  
chris.maggos@cohesionbureau.com  
+41 79 367 6 254

**À propos de Mithra**

*Mithra Pharmaceuticals SA (Euronext : MITRA) est une société belge de biotechnologie pharmaceutique qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Mithra explore le potentiel de l'estérol, un œstrogène natif unique, dans un large éventail d'applications dans le domaine de la santé féminine et au-delà. Après avoir lancé avec succès son premier produit à base d'Estérol en 2021, la pilule contraceptive Estelle®, Mithra se concentre désormais sur le développement de son deuxième produit Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra offre également à ses partenaires une gamme complète de solutions allant du développement précoce de médicaments aux lots cliniques, en passant par la fabrication commerciale de produits polymères complexes (anneau vaginal, implants), de produits injectables liquides complexes et de produits biologiques (flacons, seringues préremplies ou cartouches) sur sa plateforme technologique Mithra CDMO.. Cette société, dont le siège est situé à Liège, en Belgique, est active dans plus de 100 pays à travers le monde. [www.mithra.com](http://www.mithra.com)*

*ESTELLE®, DONESTA® et MYRING® sont des marques déposées de Mithra Pharmaceuticals ou de l'une de ses sociétés affiliées.*

**Information importante**

*Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.*